



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Entente de principe chez Fibrek de Saint-Félicien Confirmation du règlement de l'industrie des pâtes et papiers pour l'est du Canada

Saint-Félicien, 27 mai 2011 – Les travailleurs de l'usine Fibrek de Saint-Félicien, membres du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ), ont ratifié une nouvelle convention collective qui sera en vigueur jusqu'en 2014.

L'entente de principe intervenue le 29 avril dernier confirmait le règlement de l'industrie des pâtes et papiers pour l'est du Canada. Sur le plan salarial, l'entente prévoit trois années de maintien des salaires suivies d'augmentations de 1 % et 1,5% pour les deux dernières années. Plusieurs ajustements salariaux sur les postes de la production ont été réalisés et l'organisation du travail a été repensée afin de favoriser la flexibilité et l'entraide. La nouvelle convention aura une durée de cinq ans débutant en 2009.

Le moratoire sur le fonds de pension négocié en 2004 sera maintenu jusqu'en 2014. À l'expiration de la convention collective il y aura mise en place d'un régime de retraite CIBLE dont la contribution patronale sera établie à 10 % tandis que celle des salariés sera établie à 8 %. D'abord et avant tout, l'entente prévoit notamment qu'advenant que l'entreprise fasse des profits, elle devra rembourser plus rapidement les déficits du fonds de pension.

Le SCEP-FTQ est le plus grand syndicat du secteur forestier et de la transformation du bois au Québec et est affilié à la plus grande centrale syndicale, la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

-30-

Source : Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ)

www.scepquebec.qc.ca

Pour information : Laurent Lévesque, représentant national, SCEP-Québec, 514 916-7237